Formulaire de demande de permis pour:



AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉPARATION OU RÉNOVATION

Validité : 12 mois Coût : 25 \$

Emplacement des travaux		
Adresse :		
Identification du propriétaire ou requérant (Si vous n'êtes pas propriétaire, veuillez fournir une procuration de ce dernier)		
	☐ même qu'emplaceme	ent des travaux
Nom : Adresse :		
La demande de permis doit comprendre		
☐ Un plan d'implantation à l'échelle		
☐ Un plan de construction à l'échelle indiquant les 4 élévations avec les ouvertures (portes et fenêtres) et pente de toit		
Type de fondation :		
Revêtements de la toiture : □ Pour une réparation ou rénovation, une liste détaillée de tous les travaux à effectuer (nature des		
travaux, emplacement, matériaux, etc)		
□ S'il y a ajout d'une chambre à coucher ou modification de l'usage, une demande de permis pour les installations septiques ou un certificat de conformité d'un professionnel démontrant la conformité des installations en place		
☐ Un rapport d'un agronome si c'est un bâtiment agricole avec élevage pour les distances séparatrices pour les odeurs		
Exécutant des travaux		
☐ Propriétaire ou ☐ Entrepreneur ↓ (ajouter les informations requises)		
Nom de l'entreprise :	Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
N° RBQ :		1.51.01.51.1
Nom du responsable :		
Coût estimé des travaux (main d'œuvre et matériaux) :		\$
Informations additionnelles ou liste des travaux		
Déclaration du propriétaire ou requérant		
Je soussigné :	Date :	JJ - MM - AA
 □ Déclare et que les renseignements fournis sont complets et véridiques. □ De plus, je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. 		
Signature du demandeur :		
N'oubliez pas d'ajouter vos documents à joindre lors de l'envoi de votre courriel		

La Loi sur les Ingénieurs et/ou Architectes

Obligation d'obtention d'un plan scellé par un architecte :

- 1) Une résidence unifamiliale dépassant deux étages ainsi qu'une superficie brute totale des planchers supérieurs à 600 m²;
- 2) Une habitation multifamiliale de plus de quatre unités;
- 3) Un établissement commercial, agricole, commercial ou industriel ayant, après réalisation des travaux, une hauteur de bâtiment dépassant deux étages et/ou une superficie brute totale des planchers supérieurs à 300 m².

Obligation d'obtention d'un plan scellé par un ingénieur :

- a) Un établissement industriel;
- b) Un silo ou un ouvrage de stockage de déjections animales, ayant, après réalisation des travaux:
 - i. plus d'un étage, des poteaux d'ossature extérieure de plus de 3,6 mètres de hauteur, une aire de bâtiment de plus de 600 m² et une hauteur de plus de 6 mètres calculée à partir du niveau moyen du sol jusqu'à son faîte;
 - ii. De plus de deux étages et une aire de bâtiment de plus de 150 m².

Les informations relatives à la réglementation sont disponibles sur notre site internet <u>www.melbournecanton.ca</u>

- > Toute demande doit être complétée et payée selon les tarifs convenus dans le règlement sur les permis et les certificats.
- L'inspecteur dispose d'un délai de trente (30) jours pour émettre ou refuser le certificat d'autorisation à compter de la date de réception de tous les documents requis par le présent règlement.
- > Tout refus doit être motivé par écrit dans le même délai, et dans tous les cas, il doit retourner au demandeur un exemplaire des documents annexés à la demande.

<u>Toute autorisation émise par la municipalité ne dispense pas le requérant de s'assurer que son projet est conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.</u>

- Cette demande doit être complété, signé et remise à la municipalité soit en personne ou par courriel : inspecteur@melbournecanton.ca
- Le coût du permis doit être acquitté à l'hôtel de ville en argent, par chèque ou par l'entremise de votre institution bancaire (sauf CIBC).